

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 75

COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 9 MARS 2021

TELETRAVAIL:

La direction indique que pour l'heure il ne reste au plus qu'une dizaine de demandes qui restent à satisfaire.

Les organisations syndicats (OS) rappellent leur attachement au télétravail sur la base du volontariat.

La direction entend maintenir au plus haut le niveau de télétravail, dans la limite des risques psychosociaux des agents.

La direction précise que les OS qui siègent dans les instances paritaires et les EDR seraient pourvus d'ici la fin du mois de mars, et que le nombre de postes installés pour le télétravail est maintenant autour de 2100 à Paris.

Ce parc à déjà permis de dépasser plusieurs fois 1000 agents en télétravail quotidien même si la moyenne tourne autour de 800 en raison des jours de présentiels et des congés.

Sur les conditions du télétravail, la direction rappelle que les critères à remplir sont les mêmes qu'en 2020 : les missions doivent être télé-travaillables, et les agents volontaires, autonomes et en capacité de rendre compte.

Le télétravail sur un site ou le nombre de télétravailleurs paraît anormalement faible est évoqué, il semble que se cumule la volonté des agents de venir sur place et peut être le peu d'enthousiasme de certains responsables pour le télétravail, la question sera revue par la direction.

Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre les problèmes rencontrés par les agents, notamment petit logement, isolement [...] et la situation sanitaire.

TELETRAVAIL AU SFACT BEDIER:

Les organisations syndicales évoquent la situation des agents du SFACT BEDIER implanté avec la ville de Paris : tous les agents de la ville de Paris sont à 100 % en télétravail et nos collègues utilisent leur ordinateur personnel, cela ne parait pas normal, nous n'avons pas d'ordinateurs pour eux ?

La direction répond qu'il n y a pas eu de demande de dotation du SFACT dès le 1er jour de confinement et que les applicatifs de la ville contrôlent les liquidations en dehors de nos matériels, il y a une incompatibilité technique.

En plus le matériel des collègues est celui de la ville de Paris cela est prévu par la convention.

Une audience sera demandée par les agents du SFACT.

ECRANS TELETRAVAIL:

À la suite de la demande des agents des écrans de plus grand format seront disponibles pour le télétravail. Une enquête est en cours pour savoir combien d'écrans sont demandés par les agents.

TELEPHONE PORTABLE:

L'utilisation des téléphones portables des agents pour le service pose problème n'est-il pas possible d'attribuer des mobiles pour le service ?

La direction indique que prioritairement, pour la campagne IR, les SIP selon leur taille pourront bénéficier de 2 à 4 téléphones à partir du 16 mars pour répondre aux demandes d'informations des usagers.

FRAIS ET TELETRAVAIL:

Sur la question de la prise en charges de frais liés au télétravail la direction n'a pas ce pouvoir de décision sur le budget.

ACCUEIL DES USAGERS:

La question de l'ouverture des toilettes aux usagers dans les sites pendant la campagne déclarative est posée, suite à un incident concernant une personne qui faisait la queue à l'extérieur (le nombre est limité dans le hall d'accueil).

La direction refuse d'ouvrir les toilettes au motif que la DRFIP n'est pas tenue d'offrir ce service.

STAGIAIRES B:

Les organisations syndicales font part de leur inquiétude sur la formation des stagiaires car la formation en distancielle ne présente pas les mêmes avantages qu'en présentielle.

Le tutorat se fera-t-il en visioconférence ?

La direction est sensible à la situation. L'arrivée et l'accompagnement des stagiaires est en discussion avec les responsables de services qui devront veiller aux meilleures conditions d'accueil possible.

Une formation vidéo est prévue pour la campagne IR.

Pour Monsieur PROCACCI il y a une obligation des organisations à évoluer en fonction de la situation sanitaire, distanciation, tutorat, visioconférence, il faut réfléchir et s'adapter au contexte. Il convient de respecter la norme de 6 personnes en présence comme lors des cours à l'ENFIP et les nouveaux outils disponibles à mettre en place progressivement, en particulier la vidéo.

Il existe des taches non dématérialisables notamment dans les SIP.

VACCINATION:

Un congé d'une demi-journée sera accordé pour la vaccination des agents. Les agents seront informés des modalités.

DESINFECTION DES POSTES:

Les OS se font le relais des doutes des agents concernant la désinfection des locaux après des cas COVID.

La direction réaffirme qu'elle respecte la procédure prévue en passant par le médecin de prévention et que des consignes sont données au prestataire par la logistique.

DUERP:

Les organisations syndicales font remonter les interrogations concernant le DUERP cette année compte tenu du télétravail. La RH précise qu'un document est à servir par l'agent pour alimenter le plan de prévention.

FDS:

Un point sur le FDS est effectué : les OS souligne les dysfonctionnements de l'outil e-contact et l'incidence sur les vérificateurs qui voient leurs objectifs de 11 vérifications maintenus.

La direction indique que la programmation des affaires sera adaptée en termes de durée. Elle informe que 23 contractuels seront employés à partir du 15 mars. 15 contrats sont déjà signés avec des personnes entre 30 et 40 ans.

PARITARISME:

La direction indique que l'utilisation de la visioconférence sera en place pour la tenue des instances paritaires dont le CTL.

La CFTC DGFIP reste à votre disposition N'hésitez à nous faire parvenir vos questions!

CONTACT PRESSE CFTC:Mail: cftcparis@gmail.com